L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 25 JUILLET 1880.

Les gagnants d'un lot de 150,000 francs.

On n'a guère parlé depuis trois mois de la loterie franco-espagnole. N'est-ce pas aujourd'hui le moment de s'en occuper encore un peu et pour la dernière fois, puisqu'elle va avoir son épilogue avant la fin de la semaine.

Personne ne s'étant présenté avant le délai fixé (4 juillet) pour réclamer le titre de Rente de six mille francs, le Comité va, en effet, verser dans la caisse des pauvres les 150,000 francs attendus et désirés par tant de gens.

Personne ne s'est présenté, disons-nous, c'est une manière de parler, il serait plus juste de dire que tout le monde est venu réclamer le gros lot, mais que personne n'a apporté le billet gagnant, ce qui est indispensable. Ce billet a probablement été détruit ou perdu, car toutes les réclamations faites auprès du Comité ont été sans le moindre fondement. Nous avons devant nous les différentes lettres qui lui ont été adressées à ce sujet et il nous semble intéressant d'en reproduire quelques unes certainement fort curieuses.

Commençons par rappeler la mauvaise plaisanterie dont a été victime il y a quelques jours le *Nouveau Journal Républicain*, qui publiait la lettre suivante qu'on lui avait adressée et dont voici un **extrait** :

Le Monestier, 13 mai 1880.

Monsieur le Directeur,

Il est inutile que les honorables membres du Comité de la loterie franco-espagnole se préoccupent davantage de connaître le gagnant du gros lot de cette loterie.

Je suis le propriétaire du billet 2,803,490 et après de longues réflexions qui expliquent le silence que j'ai gardé jusqu'à ce jour, je viens, devant M. le maire, de brûler ce numéro et je renonce, au profit des pauvres, au gain qu'une fortune capricieuse m'avait apporté, etc.

J. DORIGNY.

A cette lettre était jointe l'attestation suivante, signée de M. le maire de Monestier et portant la double empreinte du timbre municipal.

Le maire de la commune "Le Monestier" certifie que M. Dorigny, habitant la commune, a brûlé numéro 2,803,490 de la loterie franco-espagnole, et lui a déclaré vouloir renoncer au lot de 150,000 francs, gagné par ce numéro. En foi de quoi nous lui délivrons la présente attestation.

Le Monestier, 13 mai 1880.

Le maire, COMTE.

A première vue, le tout semblait fort régulier : les deux timbres de la mairie donnaient à l'attestation du maire un cachet d'authenticité quasi indiscutable, et le comité aurait pu se croire en droit de distribuer immédiatement aux pauvres, au nom de M. Dorigny, les 150,000 francs auxquels il renonçait si généreusement; mais se méfiant à bon droit, le comité crut nécessaire d'ordonner un supplément d'instruction et fit écrire au maire de Le Monestier qui répondit par la lettre suivante, dont nous respectons le style primitif :

Le Monestier, 22 mai 1880.

Monsieur le président du Comité du Commerce et de l'Industrie.

Votre honorée du 18 courant, m'a vivement surpris et je me demande l'explication de ce chaos.

1° Il n'existe dans ma commune aucun individu du nom de Dorigny.

2° Personne dans ma commune n'a pris de billet à la loterie franco-espagnole, à l'exception de M. le curé et d'un autre habitant et leur demande arrivée trop tard ne put être acceptée.

Je n'ai légalisé aucun certificat constatant l'acte que vous me signaler et je n'ai pu le faire, vu que personne ne s'est présenté devant moi pour briller un numéro de loterie quelconque.

Le maire du Monestier,

Canton de Saint-Amand, Puy-de-Dome.

Voilà qui est clair. M. Dorigny, ou l'individu qui a pris ce nom, est un farceur, et *le Nouveau Journal républicain* un naïf, qui avait enregistré loyalement, sans s'en douter, une mauvaise plaisanterie, d'autant plus mauvaise qu'elle vise les pauvres.

Là ne s'arrête pas l'odyssée du numéro gagnant : M. Dorigny n'est pas le seul qui prétende l'avoir possédé, il y a quantité d'individus qui, eux aussi, ont réclamé le gros lot, non pour en faire un cadeau aux malheureux, mais pour en profiter eux-mêmes. Encore une fois, nous avons là, devant nous, toutes les lettres qui sont parvenues au Comité à ce propos; il y en a un nombre et, dans le tas, nous en choisissons quelques unes qui semblent fort intéressantes, par la sincérité et la naïveté : mais au fond, la naïveté et la sincérité n'y existent pas.

Voici la première :

Angers, 14 mai.

Monsieur,

Ne soyé pas étonné de ne pas voire réclamer le gro lo de la loterie car c'est moi qui possède le No 2,803,490, si je n'ai pas reclamé plu tôt c'est que je voulais avoire un peu d'argent pour mabiler convenabement et avoire de quoi faire le grand voiage ; malgré mon numero je ne trouve pas a soupreter de largent il faut que je travai pour en gagner ; j'ai quarante-cinq ans : on me demande mon argent a visage je ne sai pas que fair vous me direz ça vous monsieur ce qui faut que je fase, je suis ceribataire j'ai bon envie dacheter des fermes pour allé visité mes fermiers de tem en tem ; vous pense bien que je ne vas pa travallé dioi quinze jours j'irai le cherche Je vous salu

François CORNEVIN

Tailleur de pierre n. 41 rue Prébignon.

Le Comité a répondu à ce brave Cornevin qui *ne vas pa travallé*, d'envoyer son billet au plus vite. Mais le Comité, comme sesar anne, attend toujours et ne voit rien venir.

Un autre ambitieux, se croyant plus malin que le tailleur de pierre, a fait paraître il toujours M. Ribas-Bigaville, car jusqu'à présent il n'a pas donné signe de vie.

Dans la foule des lettres que nous avons devant nous, nous trouvons encore les deux suivantes de maîtres paysans qui cherchent à extorquer le gros lot, sans plus de succès que leurs devanciers d'ailleurs.

Au premier, il est arrivé un accident; voici comment il le raconte :

Collan, 28 mai 1880.

Monsieu,

Je vous anvoit mon numéran gagnant le gros lost je ne peu pas vous le donné toute antier car il mai arrivé malleur un jour que les prenet an note ; je métai dut pétrole dans ma lampe le feut prie et me brala plus de cinquante billet heureus man qu'il était an grande parti prie en note.

Je vous pri de vouloir bien me l'envoier par mandat de poste.

COITTANT

Jean-Baptiste.

No 2,803,490.

Canton de Tonnerre

Département de Lyonne.

Mais ce bon M. Coittant n'oublie qu'une chose, c'est d'éclairer sa lanterne ou plutôt il l'éclaire trop bien, car le billet qu'il envoie, à moitié consumé, laisse voir encore les deux premiers chiffres du nombre inscrit primitivement, et ces deux chiffres sont non pas 2 et 8, mais 2 et 0.

Encore un farceur!

Le second, plus malin, c'est un électeur de M. de Cassagnac, a écrit à son député, qui a transmis la lettre à M. Jaluzot.

Voici le passage intéressant de sa lettre :

Monsieur de Cassagnac,

.....Ayant mis au feu bon nombre de paperasse aussitôt j'ai pensé que les billets étaient mêlé parmi, j'ai vite sorti les papiers, mais il était trop tard, ils étaient déjà perdu, seulement les chiffres pouvaient encore se distinguer.

Clément Rogé,

Chez Gombaud, commune et canton de Gemozac, 23 mai 80.

Il n'y a qu'un malheur, c'est qu'à l'endroit où M. Rogé peut encore distinguer des chiffres, les yeux les meilleurs, aidés des microscopes les plus puissants, ne peuvent, eux, apercevoir qu'un trou, le feu a complétement détruit les chiffres et du même coup les espérances de M. Rogé.

Si cela peut être une consolation pour lui, qu'il songe qu'il n'est pas le seul sur lequel la mauvaise fortune se soit appesantie et que si l'on ne fait pas droit à sa demande, on ne tiendra pas non plus compte de celles des autres.

Jusqu'à présent on a pu s'apercevoir que toutes les lettres étaient conçues dans des termes polis et ne contenaient que des récriminations permises contre la malechance ; mais voici une dernière lettre signée d'un Monsieur qui prend la chose sur un tout autre ton ; il accuse le comité de négligence, il l'injurie, il le menace.

Abelhan (Hérault).

Je trouve bien étonnant que vous ne m'ayez pas répondu à ma lettre que je vous ai adressée dans le courant d'avril, il y a environ un mois, à la suite de la vente de la loterie franco-espagnole : quand j'ai vu que le numéro qui était en ma possession avait gagné un lot, je me suis empressé de vous écrire et, en même temps, je vous ai adressé mon billet dans ma lettre pour éviter un dérangement de pour connaître de mon identité et de la véracité des faits, et vous me laissez ignorer ; je ne sais à quoi attribuer ce manque de devoir ou de négligence : mon billet de loterie que je vous ai envoyé portait le No 2,803,490, et je sais pertivement que j'ai gagné un lot. Veuillez, s'il vous plaît, réparer le retard que vous avez mis à me répondre, car je vous préviens cette fois-ci, je n'attendrai pas un mois ; si dans six ou sept jours je n'ai rien reçu, je ferai mes démarches et je m'adresserai à *qui de droit*.

CASTAN D'AUBIN.

M. Castan d'Aubin n'a pas reçu le gros lot et n'a plus écrit au comité après cette tentative d'intimidation. Peut-être continue-t-il ses démarches et est-il toujours à la recherche de *qui de droit*, c'est possible; veut-il un bon conseil : qu'il nous en croie, qu'il renonce à trouver *qui de droit*. "Qui de droit" ne pourra lui dire ce que nous lui disons nous-même, c'est qu'il n'encaissera le gros lot qu'en montrant son billet, le billet authentique No 2,803,940, et il ne l'a pas.

Les réclamations du reste ne se sont pas produites seulement en France, l'étranger en a fourni sa quote-part. L'Italie, par exemple, possède un brave monsieur du nom de Joseph Allo de Popoli, qui a écrit tout naïvement une lettre dans laquelle il ne déclare le gagnant non-seulement du gros lot, mais encore du second et prie qu'on les lui adresse "dans un pli recommandé par la poste." Il a le soin d'ajouter : "Je prie les susdits membres du Comité de faire l'envoi affranchi."

Les susdits membres ont répondu naturellement qu'il fallait montrer les deux billets gagnants et, après avoir longtemps hésité, M. Joseph Allo de Popoli a fini par avouer que : "un neyeu à lui de six ans jouant dans son bureau, prit les billets en mains, et de quite, sans qu'il s'en aperçut, les réduisit tous deux en miettes."

Ceci est la vérité pure et simple, ajoute-t-il, et maintenant il me faut respecter la très sévère délibération de votre comité, je me résigne en tout et pour tout à la volonté divine.

Le pauvre homme!

Dieu lui tiendra compte de sa résignation, les pauvres surtout, qui encaissent aujourd'hui même le gros lot de 150,000 fr.

Un Amnistié Récalcitrant.

Paris se fait beau, Paris se met en fête pour recevoir dignement les derniers amnistiés. On va parer les monuments épargnés par les incendies de la Commune. On va surtout se débarrasser des religieux échappés à la rue de Haxo, et dont la vue pourrait être désagréable aux nouveaux arrivants.

Mais pendant que tout le monde s'occupe de ceux qui reviennent—plus ou moins directement—de Nouméa, laissez-moi vous parler de celui qui y reste.

Celui-là, on l'a un peu oublié, et pourtant il est, comme les autres, non pas sans de notoriété tapageuse, aux côtés de son patron Rochefort. Celui-là, c'est Eugène Mourot, l'ancien secrétaire de la rédaction, et surtout du rédacteur en chef de la *Marseillaise*.

Lorsque je fis sa connaissance—c'était en 1866—Charles-Eugène Mourot avait dix-huit ans. C'était un grand garçon, long, maigre, un peu voûté par une croissance trop hâtive, dégingandé, timide et gêné. Ses cheveux blonds, longs et mal peignés, dottaient un peu au hasard; une barbe naissante, mais peu fournie, encadrait son visage rosé et souriant. Très myope, il portait constamment des lunettes qui lui donnaient un petit air vieillot. A première vue, c'était tout à fait le type du jeune maître d'école ou du pion de l'étude des petits.

Son costume confirmait encore cette apparence : longue redingote brune, pantalon noir, un peu usé, mais soigneusement brossé, souliers à lacets, gros portefeuille sous le bras et par-dessus tout cela un chapeau; ah! mais un chapeau unique en son monde; ce chapeau en peluche, vert-bleutre ou bleu-verdâtre,—on n'a jamais pu au juste définir la nuance,—quand on l'avait vu une fois, on ne pouvait plus l'oublier.

Or, on a la Bibliothèque Nationale que je rencontrai pour la première fois. Fils d'un brave cultivateur de Nant-le-Grand (Meuse), il avait fait ses études au séminaire de Verdun et se destinait à la prêtrise. Reçu bachelier à seize ans et ne pouvant encore recevoir les ordres, il était venu à Paris, comme professeur, en attendant. Mais il s'était avisé d'étudier des articles théologiques, que M. Veuillot avait vertement empotgnés. Blâmé par ses supérieurs, furieux, il avait renoncé à l'état ecclésiastique et était allé s'installer au quartier Latin.

Là, il avait essayé de faire son droit, mais les ressources lui manquaient; il n'avait pu payer ses inscriptions et, abandonnant la basoche, il s'était uniquement consacré au *Grand Dictionnaire Larousse*, dont il était devenu un des principaux collaborateurs.

A un sou la ligne, il fallait *trimer* pour vivre à deux, de dix à quatre heures, ne quittait-il pas la Bibliothèque où il avait sa place marquée.

Il avait l'existence la plus obscure, en même temps que la plus tranquille. Mais, au quartier, il connaissait des étudiants qui l'avaient initié à la politique. Il écrivit des articles dans les petits journaux de la rive gauche, ces journaux qui étaient toujours supprimés au deuxième numéro. Ravi de voir son nom imprimé, il eût fait n'importe quoi pour se mettre en évidence. Aussi, le 2 novembre 1867, fut-il l'un des premiers à pérorer sur la tombe de Manin, et l'année suivante, alla-t-il porter une magnifique couronne à la place de la Bastille. On parla de lui; il écrivit une lettre au *Siècle* et se crut un des personnages les plus importants de Paris. Il avait dix-neuf ans.

Ce fut bien mieux encore quand, à la fin de 1869, Gustave Maroteau, qui n'était encore qu'un gamin, vint le prier de lui servir de prête-nom pour fonder le *Père Duchesne*. Mais sa joie dura peu : dès le premier numéro, le *Père Duchesne* dont les collaborateurs étaient Eugène Vermersch et Charles Longuet (le rédacteur en chef de l'*Officiel* sous la Commune), fut condamné par la sixième Chambre à deux mois de prison et à deux amendes de cent francs.

Naturellement, c'était le bon Mourot qui, en sa double qualité de gérant et d'imprimeur, endossait tout cela. Au sortir du Palais il courut rue du Jardinet déclarer à ses collaborateurs qu'il en avait assez et qu'il refusait sa signature. Il paraît qu'il fut mal accueilli, car je le vis arriver à la Bibliothèque, tout ému, le nez écorché et sans lunettes...

—C'est trop fort! me dit-il. Pour me consoler, ils m'ont flanqué une pile et cassé mes lunettes... me voilà bien avancé, je ne peux pas travailler sans lunettes et je n'ai pas d'argent pour en acheter; de sorte que si je ne fais pas de copie je n'aurai pas de lunettes et si je n'ai pas de lunettes...

—Vous n'aurez pas de copie, interrompis-je en riant. Voilà ce que c'est que de faire le révolutionnaire.

—Si jamais on m'y reprince!...

Malheureusement, il n'en avait pas fini avec la justice. Pour le second numéro, publié presque malgré lui, il attrapa trois nouveaux mois de prison, et un matin, vers cinq heures, deux agents vinrent le chercher.

Mourot habitait rue Vavin avec sa maîtresse,—une institutrice qui l'aidait dans ses travaux pour le dictionnaire. Le jour où on l'arrêta, il n'y avait pas dix sous à la maison. Il supplia les agents qui l'emmenaient de le conduire jusque chez M. Larousse, qui demeurait rue Notre-Dame-des-Champs.

Réveillé en sursaut, le père Larousse voulut bien se lever et donna à Mourot, cent francs, que celui-ci porta chez lui. Puis, on se rendit rue de la Clef.

Voilà donc les portes de Sainte-Pélagie fermées sur Mourot. Le malheureux se désolait. Bien qu'il eut la faculté de continuer ses travaux pour le *Grand Dictionnaire*, les documents lui manquaient et il était souvent forcé d'interrompre une besogne commencée. Aussi se désolait-il.

Rochefort qui, lui aussi, se trouvait à Sainte-Pélagie, le prit en pitié. Il lui demanda s'il voulait être son secrétaire et il le chargea, en outre, de l'éducation de son fils. Mourot accepta avec enthousiasme. Le matin et le soir, il écrivait, soit sous la dictée, soit sur les données de son patron; chaque après-midi, le jeune Rochefort, qui répondait alors au nom familier de *Bibi*, venait prendre une leçon d'orthographe et de latin.

Mourot sortit de prison, Rochefort aussi, et ils restèrent ensemble. Secrétaire de la rédaction de la *Petite Marseillaise* d'abord, du *Mot d'Ordre* ensuite, l'ancien séminariste nagea en plein dans la presse révolutionnaire.

Pendant le siège, il fit, avec Roche fort, partie de la commission des barricades : il portait alors une longue capote d'artilleur qui lui redonnait un faux air de curé : On ne se défait jamais de certaines allures.

La Commune venue, il continua et devint l'un des plus exaltés.

On sait comment, fuyant avec son chef, il fut arrêté par les Prussiens. Je rappellerai à ce sujet un mot bien caractéristique. Lorsque M. Gutzwiller, officier de paix, fut envoyé pour chercher les prisonniers, le général Von Tape qui commandait à Saint-Denis lui dit, en visant aux papiers :

—Et qu'allez-vous faire de M. Rochefort? Le "gracier pour qu'il vous tracasse plus tard, sans doute?

—Je ne sais pas, général, répondit l'officier de paix un peu embarrassé de cette question ironique.

—Eh! eh! c'est toujours comme cela en France : si c'était chez nous, vous verriez. On n'irait pas par quatre chemins...

Il en eût dit que le général prévoyait l'avenir.

Quoi qu'il en soit, Mourot fut ramené à Versailles. En route, sa maudite myopie faillit lui causer une fâcheuse aventure. Je le vois encore à la portière de l'omnibus, regardant la foule en fumant son cigare. Gêné par le soleil, il pinçait la bouche et clignait des yeux.

—Voyez, voyez, disaient les curieux. Il se moque de nous, le brigand!.. Il ne faut pas souffrir ça!

Les chasseurs de M. de Gallifet durent intervenir.

Au conseil de guerre, même aventure; quand, répondant au colonel Merlin, Mourot disait tranquillement :

—Moi, j'étais secrétaire de la rédaction, je ne m'occupais pas du reste...

Il accompagnait cela d'un clignement d'yeux qui lui attira une réprimande sévère. Hélas! le pauvre garçon, cherchant en vain à apercevoir le colonel qui était tout à fait hors de portée de son rayon visuel, faisait des efforts inouïs qui se traduisaient en grimaces.

Condamné à la déportation simple, Mourot eut à bord du transport, comme cabine de la cuisine, une cagnotte exemplaire qui lui attira les bonnes grâces de l'administration. Il fut chargé de divers travaux et arriva bientôt à être employé dans les bureaux du gouverneur. Puis, favorisé par tout le monde, il fit des entreprises, et au moment où la première amnistie fut annoncée, elle le trouva facteur aux Halles et commissaire-priseur à Nouméa.

Ces deux emplois, là-bas paraissent fantastiques. Cependant, il paraît qu'ils sont assez sérieux. Mourot ne voulut pas les abandonner. Lorsqu'on lui annonça qu'il était rentré :

—Qu'irais-je faire en France, à Paris! dit-il. Battre la misère, recommencer le journalisme où il me faudrait forcément me replonger dans la politique. Merci. J'aime mieux rester. *Je ne retournerai à Paris que lorsque je serai riche.*

Et il est resté.

Mourot s'est adonné de ces déportés anglais, qui, colonisant à Sydney, ont fait fortune et dont les fils siègent aujourd'hui au Parlement. Peut-être le reverrons-nous aussi un jour, arrivant parmi nous, riche... et conservateur.

C'est ce que je lui souhaite.

GEORGES GRISON.

Si vous voulez un ameublement de chambre à coucher, élégant et fin, en bois de rose ou d'anajou, ou une table commune de cuisine; si vous voulez un piliant, vous trouverez tout cela également à bas prix à l'enseigne du Golden Eagle,

Au coin des rues Remparts et Perdido

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme il suit :

FRANCE, Tracfalle, mercredi, 21 juillet.
CANADA, Frangeul, mercredi, 28 juillet.
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 4 août.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vis compris)..... $100
Cabines à l'arrière du salon des premières. $ 50

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.
Entrepont, $26, avec emménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.

SERVICE DE LA MEDITERRANEE.
Les steamers partiront de New York directement pour Bordeaux, Gibraltar et Marseille, chaque mois, comme suit :
OALDERA..... Vers le 17 Juillet
FERDINAND DE LESSEPS.. Vers le 17 août
VILLE DE MARSEILLE..... Vers le 17 Sept

Connaissements pour l'Espagne, l'Italie et l'Algérie.
PRIX DU PASSAGE.
Première cabine, $100. Entrepont, $32.

L. GRAND, Agent,
Gallier Court, entre N.
4mai—1an Nouvelle-Orléans.

Cloyd de l'Allemagne du Nord.

CHAMBRES ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers de LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD recommencent leur service régulier à partir du prochain.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane, et en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE :
De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans :
Chambre...$150 | Entrepont...$36.
De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême :
Chambre ...$150 | Entrepont...$45.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane :
Chambre....$25 | Entrepont...$15.
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

N. B. Nos agents pour le Texas, MM. Kauffmann & Ranger, recommandent à diriger les passagers à destination de Galveston, jusque à Indianola.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les connaissements valables des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de détails s'adresser à
H. F. STOCKMEYER & CO.,
Agents,
13 mai— No. 45 de la rue de l'Union.

AMERIQUE CENTRALE.

STERI'S PIONEER LINE.

Le rapide steamer en fer de première classe
Portant la malle des Etats-Unis.

S. B. WARD, JR.
Capitaine S. PIZZATI.

Pour Bayou, Honduras, touchant à Port Cortez, Truxille, Kinatan, Utilla et à toutes les lieu de la Baie, partira positivement pour les ports ci-dessus, Lundi, 12 juillet 1880 à 6 heures du soir, et ensuite régulièrement tous les quinze jours, de son mouillage, en face la Place Jackson.

Pour fret et passage, ayant des emménagements supérieurs, s'adresser à
S. OTERI & BRO.
52 et 25 rue Front et 24 et 26 rue Fulton.
N. B.—Le WARD fera son service en son service avec la ligne régulière de goélettes sur la même ligne. 5 mars—80—1an

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

NTTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants :
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
LOUISIANA.

Le steamer
LOUISIANA,
Capt. E. V. Gager,
Sera de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Mercredi 28 juillet, à 8 h. A. M.,
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 1/2 pour cent.

Passage—Cabine..... $40
Entrepont..... 20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREMEN et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4mai—1an Rue Carondelet No 41.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers
NEW ORLEANS, KNICKERBOCKER
HUDSON, LOUISIANA,
Steamship
LOUISIANA,
Capt. E. V. Gager,
will leave her wharf, foot of Toulouse street,
Wednesday, July 28th, at 8 A. M.
Insurance on cargo by this line 1/2 per cent.
Cabin Passage..... $40
Steerage — 20
Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills of Lading given for the same.
For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
4mai—1an No. 41 Carondelet street.

Mme HONORÉ, accoucheuse, assistera pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison sauvée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice dantition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Charges pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec les temps. Visible à toute heure. Exemple au nombre depuis 25 ans, elle se recommande au public. 20 nov—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

VINGT-SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant :
Primes reçues pendant l'année finie le 31 mai 1880, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$294,553 51
Risques maritimes	23,682 42
Risques de rivières	29,715 16
Total des primes	$347,951 09
Moins primes non acquises	88,524 00
Primes nettes 31 mai 1880	$259,427 09

PERTES PAYÉES—

Sur risques de feu	$74,435 58	
Sur risques maritimes	8,810 44	
Sur risques de rivières	6,471 11	
Taxes et dépenses, moins intérêt	15,203 87	
Réassurances et primes remboursées	16,706 72—	121,627 72
Profits		$137,799 37

La compagnie a l'actif suivant :

Propriétés foncières	$229,035 97
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Stock des N. O. Water Works 1,454 actions	46,215 00
Billets garantis par hypothèque ou gage	147,842 37
Billets à ordre	66,441 96
Primes en voie de collection	34,770 77
Actions de compagnies d'assurances, de banques et autres	65,717 31
Scrip de ville	2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires	2,000 00
Argent en caisse	80,490 14
	$690,513 52

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. MOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi, ce 12e jour de juin 1880.
JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 12 juin 1880, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt cinq pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1880 payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi de payer sur actionnaires sur demande un second intérêt semestriel de cinq pour cent, faisant en tout pour an sur le fonds capital de la compagnie. Désormais l'intérêt-dividende sera payé tous les trois mois.

Directeurs :

P. MASPERO	EDWARD TOBY.
JOHN GEDDES.	D. FATIO
PAUL POURCHY.	M. W. SMITH.
J. J. FERNANDEZ.	D. A. CHAFFRAIX.
JNO. B. LALLANDE.	CHS. LAFITTE.
	B. W. TAYLOR.

13 juin—

Merchants' Mutual Insurance Co.,

OF NEW ORLEANS,
104 CANAL STREET.

Twenty-Sixth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement

Premiums received during the year ending May 31st, 1880, including Unearned Premiums of the previous year—

On Fire Risks	$296,552 51
On Marine Risks	23,682 42
On River Risks	29,715 16
Total Premiums	$347,951 09
Less Unearned Premiums	88,524 00
Net Earned Premiums 31st May 1880	$259,427 09

Losses paid—

On Fire Risks	$74,435 58	
On Marine Risks	8,810 44	
On River Risks	6,471 11	
Less Interest	15,203 87	
Re-insurance and Return Premiums	16,706 72—	121,627 72
Profit		$137,799 37

The Company has the following Assets

Real Estate	$229,035 97
City Bonds and Mortgage Bonds	15,000 00
N. O. Waterworks Stock (1454 shares)	46,215 00
Notes secured by mortgage and pledge	147,842 37
Bills Receivable	66,441 96
Premiums in course of collection	34,770 77
Insurance Cash and other Stocks	65,717 31
Judgment on mortgage note	2,000 00
City Time	2,000 00
Cash on hand	80,490 14
	$689,513 52

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. MOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 12th day of June, 1880.
JAMES FAHEY, N. P.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 12th day of June 1880 it was resolved to declare a cash dividend of 25 per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May 1880 payable on the third Monday of July next; also to pay the Stockholders on demand a second semi-annual interest of five per cent making ten per cents per annum on the Capital Stock of the Company. Hereafter, interest dividends to be paid quarterly.

DIRECTORS.

P. Maspero.	J. J. Fernandez.
Paul Fourchy.	John Geddes.
Jno. B. Lallande.	D. Fatio.
Edward Toby.	D. A. Chaffraix.
M. W. Smith.	Chs. Lafitte.
	B. W. Taylor.

16 juin—

PHARMACIE DUCONGE.

RUE DE CHARTRES,
NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHE,

SUCCESSEUR.

Le personnel de la ville et de la campagne trouveront à cette excellente pharmacie et toujours assortie en assortiment complet de :
MEDICAMENTS PATENTES FRANÇAIS, ANGLAIS ET AMÉRICAINS, ainsi que de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'il y a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouche reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons ci-après une nomenclature incomplète, mais nous donnons assez pour donner une idée de notre assortiment. Nous nous engageons à satisfaire nos clients et à les traiter avec bienveillance et politesse.
Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Durosier.
Agence pour la vente de William's Dyeonstuff Homœdy. 1 sept—78—1 an

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Rivers Our Overs Louisiana Arsenate Rivers. 58 rue de Chartres et 24 rue Esplanade, Nlle-Orléans.
17 mai 80 — 1 an.

JAMES D. EDWARDS

Successeur de DAN'L & JAS. D. EDWARDS,
22, 24, 26, 28 Rue FRONT et 21, 23, 25, 27 Rue DELTA
NOUVELLE-ORLÉANS.

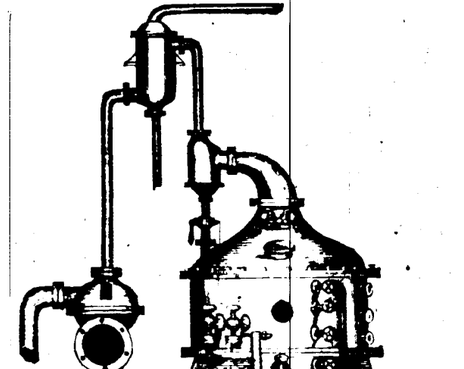

Appareils d'Evaporation pour Sucrerie—Une Spécialité.

Je suis prêt à fournir des installations complètes pour des sucreries de toute capacité, de 5 à 50 boucauts par jour.
Bacs en fer pour Jus, Sirop ou Sucre. Steam Trains, Clarificateurs, Evaporateurs et Vacuum pan de toutes dimensions, avec Mélangeurs [mixers], Chaînes à Bacs, Centrifuges etc. Batis celles garantis. 4 janv—1an M J E

FRED. N. THAYER & Co.

ENTREPOT DE VOITURES.
108 RUE GRAVIER.
Vis à vis l'Hôtel St Charles et 13 rue Union.
Buggies, Landaus, Barouches, Hacks, Harnais, Fouets, etc. Le plus grand et le plus bel assortiment de Voitures d'enfants qui soit au Sud.
PRIX AUSSI BAS QUE POSSIBLE
juin—1an—Vdc.

Brasseries.

PELICAN STEAM BREWERY,

EUGÈNE ERATH,

963.....RUE VILLERE.....963

Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
11juin—1an D.M.J

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS.

Entre Conti et St-Louis.
fév.80—1an—D.M.J.

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à canne, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs de pont'oge, wagons à coton, charettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à rue, petites charrettes de toutes dimensions, harnais, harnais, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durels, nos moyeux forgés à froid et nos fermettes extra destinés à nos charrettes et wagons, toujours sont fabriqués dans nos propres ateliers à Westbeg, W. Va. avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 18 et 20 rue Union.
mai 1980—1 an

La Célèbre Madame Léonce

EST de retour de France, déjà bien connue à la Nouvelle-Orléans comme chiropraticienne, a l'honneur d'annoncer à ses amis et connaissances qu'elle continue à dire le Passé, le Présent et l'Avenir. Plus de mariages manqués. Plus de troubles dans les ménages, affaires d'intérêts, etc. Voulez-vous être heureux!..... Voulez-vous des numéros gagnants!..... Venez.....

RUE des REMPARTS, 188,
Entre St. Ann et Dumaine.
Entrée Séance, Bête No 320 Post Office.
7mars—

Avis aux Contribuables.

Il est enjoint à chacune de payer toutes les taxes arriérées en nourantes soit de ville ou d'Etat à la première vue avantageux pour les intéressés. Agissez également toutes les fois que l'Etat a un escompte libéral. Le changement de date ne relève nullement les propriétaires dont les taxes sont exposées aux rigoureuses mesures de la loi.

JOHN T. DUFOUR
Percepteur de la Recette.

VAPEURS.

Packet de la malle, pour Vicksburg
Départ les SAMEDIS, à 4 h. P. M.,
Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires
Le bateau à vapeur
CITY OF YAZOO remplaçant le
NATCHEZ,
E. S. Leathers Capitaine,
J. P. Mans, Commis.

Se reliant à Vicksburg à la ligne Parinet pour les rivières Yazoo, Tallahatchie et à la ligne Anchor pour Memphis Cairo et St. Louis.

Le capitaine se réserve le droit de passer tous les débarcadères qu'il jugera convenable.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JANNET
96 Gravier, et
J. P. CARLIN 60 rue Magazine.

Pour Grand Ecore, Alexandrie.

Un voyage régulier par semaine.

Pour Grande Ecore, Alexandrie, Natchez sur Cloth, les débarcadères de Norman et Barbin, ainsi que tous les atterrages intermédiaires sur la Rivière Rouge.

Le bateau à vapeur de première classe
JESSE K. BELL,
DICK SINNOTT, capitaine.
Geo. C. Hamilton, Commis.

Partira de la Nlle Orléans tous les SAMEDIS à 5 h P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. ADAMS.
11 Passage du Commerce

Tout transfert de marchandises, sont à la Nlle-Orléans, seront débarcadère du wharf, sont à l'entrée de la Rivière Rouge est aux frais du bateau et sous aux connaissements. déc—1an

Tèche et Atchafalaya.

Pour le Tèche et Atchafalaya.
Départ SAMEDI 31 juillet à 5 P. M.

Pour St Martinville New Iberia Jeanerette Franklin Centreville Pattersonville et tous les débarcadères intermédiaires sur le Tèche et l'Atchaf